

<p>Département du Territoire de Belfort</p> <p>Communauté de communes des Vosges du sud</p>	<p>Délibération n° 031-2025</p> <p>Compte Administratif</p>										
	<p>Séance du 8 avril 2025</p>	<table> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: right;">42</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers présents</td> <td style="text-align: right;">30</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseiller absents</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td>Dont suppléés</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>Dont représentés</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	42	Nombre de conseillers présents	30	Nombre de conseiller absents	12	Dont suppléés	1	Dont représentés
Nombre de conseillers en exercice	42										
Nombre de conseillers présents	30										
Nombre de conseiller absents	12										
Dont suppléés	1										
Dont représentés	6										

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

Vu la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 36
Contre : 00
Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	902 132,37			3 001 548,14	902 132,37	3 001 548,14
Opérations de l'exercice.....	2 528 521,17	1 603 196,25	11 089 367,50	11 852 148,48	13 617 888,67	13 455 344,73
TOTAUX	3 430 653,54	1 603 196,25	11 089 367,50	14 853 696,62	14 520 021,04	16 456 892,87
Résultats de clôture.....	1 827 457,29			3 764 329,12	1 827 457,29	3 764 329,12
Restes à réaliser.....	153 004,45	1 454 762,82			153 004,45	1 454 762,82
TOTAUX CUMULES	1 980 461,74	1 454 762,82	0,00	3 764 329,12	1 980 461,74	5 219 091,94
RESULTATS DEFINITIFS	525 698,92			3 764 329,12		3 238 630,20

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, D. ILTIS, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS,

Pour expédition conforme
Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".